

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à NEUF HEURE**, l'Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

Étaient présents :

Membres à voix délibératives : PICHERY Ph. – RIGOLLOT M-N. – AUBRY C. – AUDIGE J. – BARROIS J-M. – BARROY R. – BERGERAT D. – BURGAT C. – COLLINET C. – CORDELLE A. – CORDIER D. – DARNET B. – DEMATONS D. – DEMATONS P. – DEZOBRY B. – GERARD G. – GOMES F. – GUERITTE M. – HUARD L. – JOBARD P. – KLEIN P. – LIEVRE Ph. – MAITREHENRY D. – MANDELLI C. – MARNAT M. – MATHIEU B. – MATRION F. – MATRION M. – MINISINI W. – MORENVILLEZ M-F. – PESME J. – VAN RECHEM M.

Membres à voix consultatives : DINANT S. – GODEFERT J-P. – GRAN-AYMERICH L. – LEGRAND C. – RIQUART M. – TOLBA S. – TORRES P.

Pouvoirs : de GUENE C. à PICHERY Ph. – de DALLEMAGNE Ph. à RIGOLLOT M-N. – de FRISON P. à JOBARD P. – de THIRIET F. à LIEVRE Ph.

Absents excusés : ABALHASSANE M. – BATTELIER C. – BEN MIR R. – BERTHELOT L. – CONTINANT C. – CONVERS S. – COURTILLIER R. – DALLEMAGNE P. – DUSSAUSSOIS E. – FRISON P. – GUENE C. – MENNESSIEZ H. – PERROT E. – SALAUN J-P. – THIRIET F.

Assistaient : GRENIER S. – BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence. Il se dit très satisfait d'accueillir Monsieur RIQUART Mathieu, chef de division de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Châlons-en-Champagne. Le Président souligne que Monsieur ABALHASSANE Mohamed, sous-préfet de Bar-sur-Aube qui suit habituellement les travaux de la CLi, n'a pu se rendre disponible en cette période bien chargée et l'excuse auprès de l'Assemblée.

Le Président constate que quatre membres n'ont pas pu assister à ladite réunion et qu'ils ont donné leur pouvoir comme suit :

- Pouvoir de Monsieur GUENE Charles, sénateur du département de la Haute-Marne à Monsieur PICHERY Philippe, Président de la CLi de Soulaines.
- Pouvoir de Monsieur DALLEMAGNE Philippe, Président de la Communauté de Communes de Vendevre-Soulaines à Mme RIGOLLOT Marie-Noëlle, Vice-Présidente de la CLi de Soulaines.
- Pouvoir de Monsieur FRISON Pierre, Maire de Lévigny à Monsieur JOBARD Pierre, Maire de Fresnay.
- Pouvoir de Monsieur THIRIET Francis, représentant de la commune de Soulaines-Dhuys, à Monsieur LIEVRE Philippe, Maire de Juzanvigny.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres de l'Assemblée Générale, comme suit :

- Approbation du Rapport d'Activités 2020,
- Demande de subvention ASN 2021,
- Éléments budgétaires 2021,
- Constitution des commissions de travail,
- ANDRA CSA : Présentation du rapport d'activités 2019/2020,
- Questions et informations diverses,

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020

1.1 LES ACTIVITES DE LA CLI EN 2020

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a gravement affecté les activités de la CLI en 2020 et ne lui a pas permis de fonctionner comme tous l'auraient souhaité, notamment dans sa fonction première qui est l'information. Pour des questions de sécurité, la CLI de Soulaines n'a pu tenir qu'une seule Assemblée Générale en 2020 et a été malheureusement contrainte d'annuler sa Réunion Publique.

Le Président commence par un rappel des différentes activités maintenues par la CLI en cette année 2020. Le 06 Mars 2020 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration et du Bureau suivie de la réunion d'installation de la Commission de Suivi Sanitaire.

L'activité ayant vigoureusement été neutralisée entre le 06 Mars et le 01^{er} Octobre 2020, la CLI a malgré tout participé à une visioconférence organisée par l'ANCCLI, portant sur « L'organisation des CLI face au COVID ». Une seconde visioconférence du « Club des chargés de missions de CLI » a eu lieu le 12 Octobre 2020. L'Assemblée Générale Statutaire de l'ANCCLI ayant été annulée en présentiel suite aux mesures prises par le gouvernement, celle-ci s'est tout de même tenue sous la forme d'une visioconférence le 25 Novembre.

Le Président rappelle que, dans un contexte compliqué, la CLI de Soulaines a tout de même pu tenir son Assemblée Générale le 03 Décembre 2020.

Enfin, le 07 Décembre a eu lieu une nouvelle visioconférence organisée par l'ANCCLI. L'ordre du jour portait sur les principaux enseignements de la crise sanitaire en matière d'information.

Le Président invite les membres à faire part de leurs remarques ou commentaires.

Sans observations particulières, le rapport des activités de la CLI en 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.2 BILAN FINANCIER 2020

Le Président invite Monsieur GERARD, trésorier de la CLi, à présenter le bilan financier 2020.

Monsieur GERARD présente d'abord les dépenses pour un total de **40 954,63 €** incluant :

DEPENSES	40 954,63 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
La maintenance du site internet	118,80 €
Les honoraires de l'expert-comptable	1 260,00 €
Les frais postaux	13,92 €
Le voyage d'étude	0,00 €
Les fournitures administratives	0,00 €
Les services bancaires	144,52 €
Les réceptions	0,00 €
Les déplacements	633,24 €
Les études	0,00 €
La communication	0,00 €
La Réunion Publique	1 709,49 €
L'adhésion ANCCLi	2 000,00 €
Le COVID	5 074,66 €

Monsieur GRENIER précise que dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, la Communauté de Communes de Vendevre Soulaines a sollicité l'accord du Président de la CLi afin de pouvoir acheter des masques en utilisant la carte bancaire de l'association. En effet, face à la rareté des masques, seuls les sites internet proposaient des ventes, mais avec un paiement par carte bancaire. En tant que collectivité territoriale, la Communauté de Communes ne dispose pas de ce moyen de paiement et devait pour autant faire face à la nécessaire protection de ses agents. Le Président PICHERY a donné son autorisation puisque la Communauté de Communes s'est engagée à rembourser l'association.

Le Président précise que la différence de 47,26 € constatée entre les dépenses et les recettes, correspond à une différence sur les frais d'expédition des masques achetés par la Communauté de Commune et sera régularisée sur le budget 2021.

Monsieur GERARD poursuit en présentant les recettes à hauteur de **65 450,92 €** qui comprennent :

RECETTES	65 450,92 €
La subvention du Conseil départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	10 000,00 €
Le COVID	5 027,40 €
Les produits financiers	423,52 €

Monsieur GERARD indique que l'Excédent de résultat de l'année 2020 est de **24 496,29 €**.

Le trésorier termine en présentant le solde en caisse au 31 Décembre 2020 de **177 998,05 €** comprenant :

SOLE EN CAISSE AU 31/12/2020	177 998,05 €
Le montant du compte courant	81 885,45 €
Le montant du livret	96 112,60 €

Le trésorier invite les membres à faire part de leurs remarques ou commentaires.

Le Président remercie le trésorier pour cette présentation. La CLI a été contrainte d'annuler son voyage d'études et ses diverses manifestations, sans pour autant engager d'autres dépenses, il vient que l'équilibre global du budget n'a pas été bouleversé. Monsieur PICHERY rappelle que la CLI va entrer dans une période active, remplie d'attentes, et elle se devra de jouer pleinement son principal rôle qui est d'informer. Le résultat constaté sera donc utilisé à bon escient afin d'entamer des études sanitaires et environnementales qui permettront de faire progresser la connaissance et l'information.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le bilan financier 2020 est approuvé.

1.3 RAPPORT MORAL 2020

Le Président expose le rapport moral de l'année 2020 qui restera marquée dans toutes les consciences comme une année exceptionnelle mais malheureusement pour de mauvaises raisons. Nous avons connu une crise sanitaire sans précédent qui n'a épargné rien ni personne, y compris le fonctionnement de notre CLI. Et pourtant, il a fallu faire face et gérer au mieux cette situation pour avoir une CLI qui puisse être opérationnelle dès que possible par le renouvellement de nos instances de gouvernance après les élections municipales. Nous avons également une certitude, celle que nos finances sont saines. Notre CLI va pouvoir porter des projets et des ambitions.

1.3.1 Un contexte sanitaire inédit qui a impacté le fonctionnement de notre CLI

Le contexte sanitaire a fortement impacté la CLI de Soulaines comme toutes les activités, quelle que soit leur nature. S'agissant des assemblées générales, une seule a été tenue en 2020 alors qu'habituellement, et conformément à nos statuts, nous avons l'habitude de nous réunir deux fois par an. De la même manière, nous avons dû également renoncer à notre réunion publique annuelle comme de nombreuses CLI se sont résolues à le faire constatant le déficit du ratio apport / risques. La toute nouvelle commission sanitaire n'a pas échappée à ces mêmes contraintes malgré la tenue d'un premier temps d'échanges et de concertation le 6 mars 2020 avec la présence symbolique de l'Autorité Régionale de Santé mais sans Santé Publique France. Rappelons ici que le contexte sanitaire mobilisait déjà pleinement ces organismes de santé publique puisque quelques jours plus tard, nous connaissions le premier confinement. Pour autant, cette première réunion s'est voulue très constructive et porteuse d'ambitions intéressantes qu'il conviendra de reprendre dès que possible afin de poursuivre nos travaux sur la santé des populations vivant à proximité des centres de stockage. Aussi, et considérant que la mission première de la CLI de Soulaines était l'information, il apparaît nécessaire de réfléchir aux actions de communication qui peuvent être conduites notamment celles se rapportant à l'usage des nouveaux moyens de communication.

1.3.2 Le nécessaire renouvellement des instances de gouvernance après les élections municipales

Les élections municipales, qui se tiennent régulièrement en mars, ont été elles aussi très perturbées par le contexte sanitaire puisque le 2ème tour s'est tenu seulement le 28 juin. Ainsi, il a fallu attendre la tenue de notre assemblée générale du 3 décembre 2020 pour renouveler nos instances de gouvernance que sont le Bureau et le Conseil d'administration. L'objectif était d'avoir une CLI opérationnelle pour 2021 et de pouvoir reprendre nos travaux dès que possible notamment avec le renouvellement des commissions et des groupes de travail. Chacun pourra convenir que nous sommes sur un objectif à minima au regard des exercices précédents mais qu'au regard du contexte sanitaire il était difficile – voir impossible – d'avoir d'autres ambitions.

1.3.3 Des finances saines pour porter des projets et des ambitions

Les comptes de notre CLi font état d'une situation saine. Les réserves constituées sur les dernières années vont permettre de conduire des études portant sur l'environnement et sur la santé des populations. C'est un point particulièrement important que d'avoir les moyens financiers concordants avec les ambitions et les engagements qui sont les nôtres. L'Autorité de Sûreté Nucléaire nous accompagne chaque année dans nos projets, c'est une grande satisfaction même si nous regrettons régulièrement que la fraction de la taxe sur les Installations Nucléaires de Base promise depuis longtemps aux CLi sous statut associatif ne soit toujours pas d'actualité.

Le Président invite les membres à faire part de leurs remarques ou commentaires.

Monsieur GUERITTE félicite le Président pour sa réussite quant à l'utilisation des ressources de gestion par internet, en sa qualité de Président du Conseil Départemental. Cependant, il regrette qu'en matière de gestion des déchets radioactifs, il n'ait pas essayé d'en faire de même en tant que Président de la CLi.

Le Président affirme que l'usage du numérique est un challenge pour chacun. Dans le cadre de la fonction qu'il occupe au Département, le Président constate 3 tensions :

- Des tensions sur les infrastructures qui sont, comme l'a indiqué Monsieur GUERITTE, celles sur lesquelles le Département travaille actuellement. Le Département fait en sorte que le territoire bénéficie de l'aménagement numérique via le déploiement du plan FTTH (Fiber To The Home) – l'import de la fibre au cœur de chaque habitation – grâce à sa collaboration avec la Région Grand Est et les intercommunalités. Le principal objectif de cette collaboration est que chaque infrastructure puisse être capable d'apporter de l'information dans des volumes qui évoluent de façon exponentielle.
- Deuxièmement, le Président constate que les infrastructures n'ont de sens que lorsqu'elles sont liées aux fins pour lesquelles la population peut en faire usage. Il s'agit ici de pouvoir fournir de l'information et d'être en situation d'échanger.
- La troisième tension sur laquelle le Département a commencé à réfléchir est l'inclusion numérique. En d'autres termes, il s'agit de fournir à tous un accès à l'information, ce qui implique la nécessité de former mais également de détenir une connaissance minimale des outils utilisés. En effet, certains en font bon usage, mais d'autres (population plus âgée et personnes en situation d'exclusion) peuvent rencontrer plus de difficultés à l'usage de ces nouvelles technologies. Le rôle du Département est d'arriver à intégrer ces différents publics.

Le Président indique qu'il comprend la question posée par Monsieur GUERITTE mais rappelle qu'il existe plusieurs préalables à ne pas négliger et qui viennent d'être mentionnés. Pour autant, cette question lui paraît tout à fait intéressante et c'est un sujet sur lequel la CLi devra progresser.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport moral 2020 est approuvé.

2. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2021

Le Président laisse la parole à Monsieur GRENIER afin de présenter la demande de subvention 2021 en en détaillant le contenu.

Monsieur GRENIER présente la demande de subvention, composée de deux parties :

- Une première partie portant sur une annexe technique, où sont précisées les actions d'animation et d'information de la Cli de Soulaines pour l'année 2021.
- Une seconde partie, portant sur une annexe financière qui traduit ces ambitions en éléments financiers et chiffrés.

2.1 ANNEXE TECHNIQUE

2.1.1 Action N°1 : Déplacements, missions et réception

2.1.1.1 Réunions CLI

La Commission Locale d'Information de Soulaines se réunira au moins deux fois par an en Assemblée Générale au cours desquelles sera notamment présenté le bilan d'exploitation du Centre de Stockage de l'Aube mais aussi les différents chiffres issus de l'activité de stockage (tonnages, volumes, radioactivité, etc.). Il sera également question du bilan de la surveillance de l'environnement qui permet de qualifier et de quantifier l'impact radiologique de l'activité du Centre de l'Aube sur son proche environnement. Mais, ces assemblées générales permettent aussi de débattre de divers sujets, et sont aussi l'occasion d'affiner les connaissances de la CLI sur l'activité nucléaire française et/ou internationale, ses normes, ses orientations etc.

D'autres thèmes seront abordés en fonction de l'actualité ainsi que toutes les modalités nécessaires au fonctionnement de l'association (Présentation et vote du budget, Rapport d'activités, Rapport moral et financier, etc...).

2.1.1.2 Formation / Réunion diverses

Le domaine du nucléaire, par sa haute technicité et par la diversité des connaissances nécessaires à une vision intéressante de ce secteur d'activité, implique que régulièrement des membres de la Commission Locale d'Information assimilent de nouvelles connaissances. L'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCCLI) organise régulièrement des sessions de formations dispensées notamment par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Mais cela concerne également les déplacements pour participer à diverses réunions de travail proposées par l'ANCCLI et la traditionnelle Conférence des CLI (ASN).

2.1.2 Action N°2 : Remboursement à la collectivité de rattachement, ressources humaines

La Commission Locale d'Information de Soulaines ne recrutera pas pour assurer le secrétariat, la mise en œuvre des voyages d'études et assurer le suivi des différentes actions qu'elle conduit. La Communauté de communes Vendevre Soulaines assurera l'animation et la gestion de la CLI en s'appuyant sur ses ressources humaines et matérielles (téléphones, ordinateurs, bureaux, etc...), sous la responsabilité directe du Président de la CLI. A ce titre, il a été établi une convention entre les deux instances qui prévoit une contribution forfaitaire de 30 000 € par an.

L'ensemble des coûts se rapportant à la rémunération des personnels a été pris en compte au titre de l'action n°2. Pour autant, la mise en œuvre des autres actions suppose de mobiliser des ressources humaines. La CLI de Soulaines reste en attente des nouvelles orientations de l'ASN sur ce point.

2.1.3 Action N°3 : Information / Communication

La Commission Locale d'Information envisage de faire un voyage d'étude annuel pour se former et s'informer. La problématique des déchets radioactifs implique de s'intéresser à l'ensemble du processus : de la mine d'uranium aux déchets nucléaires. A ce jour, la thématique envisagée et la destination ne sont pas encore définies. Ce voyage sera d'autant plus important qu'en 2021, avec la prise en compte des élections municipales, l'assemblée de la CLI de Soulaines aura été renouvelée. Par ailleurs, la Commission Locale d'information se devra de communiquer sur plusieurs thèmes, notamment sur les études qu'elle va conduire ou encore le projet de centre de stockage FA-VL. Elle le fera entre autres par le biais de publications et sur son site internet.

En 2021, la CLI de Soulaines renouvellera l'organisation d'une réunion publique et communiquera à ce sujet afin d'en informer les populations locales, avec notamment l'impression et la diffusion d'affiches sur le territoire de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines et dans un rayon de 10 km autour du Centre de Stockage de l'Aube.

La CLI de Soulaines renouvellera également sa participation aux journées portes ouvertes de l'Andra qui constitue un vecteur de communication de terrain, en complément des autres actions.

2.1.4 Action N°4 : Rémunération d'intermédiaire et d'honoraires

La CLI de Soulaines poursuit sa construction de référentiels de connaissances sur 2 thèmes : la santé et l'environnement.

2.1.4.1 La santé :

Dès 2006, l'InVS (devenu depuis Santé Publique France) a été sollicitée par les acteurs du territoire pour la réalisation d'une étude sanitaire axée sur les pathologies liées à la radioactivité ». Les résultats de cette étude ont été délivrés en 2010 démontrant qu'il n'y avait pas d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme dans un rayon de 15 km autour du site (mortalité et morbidité). Il a été recommandé de poursuivre la surveillance avec des années de données supplémentaires (4 pour les hospitalisations et 5 pour la mortalité).

Aussi, en décembre 2014, Santé Publique France a présenté au comité de suivi le protocole de l'étude complémentaire focalisée sur le cancer du poumon, chez l'homme (même design que l'étude de 2010). Les résultats de l'étude complémentaire ont été communiqués en Octobre 2018 et ont révélé qu'aucun lien ne peut être établi avec l'exposition à d'éventuels rejets du CSFMA.

Pour autant, conscient de l'importance de la thématique, la CLI de Soulaines a décidé de créer en 2019 une commission de suivi sanitaire. La première réunion s'est tenue sur le premier semestre 2020.

A ce jour, la composition de cette commission est en cours de renouvellement et les modalités de participation de la CLI de Soulaines à ces démarches de surveillance de la santé des populations ne sont pas arrêtées.

2.1.4.2 L'environnement :

Dans le cadre de sa mission d'information, la CLI de Soulaines a mis en place en 2007 un suivi de l'environnement autour du centre de stockage de l'Aube (CSA). Une nouvelle campagne a été conduite en 2012 dans la continuité afin de :

- De suivre l'évolution des niveaux de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses,
- D'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.

A cette fin, un plan de surveillance et d'analyses a été proposé afin de répondre au mieux au cahier des charges arrêté, comprenant notamment des prélèvements et analyses d'échantillons prélevés dans les domaines terrestres et aquatiques du site du CSA et dans ses environs, mais aussi des mesures des niveaux d'irradiation (débit de dose) autour du périmètre du CSA, durant un jour d'activité du site et un jour d'inactivité.

Les derniers résultats ont été communiqués en fin d'année 2017 puisque deux expérimentations de biosurveillance avaient été introduites sur plusieurs années portant sur des mousses exogènes et l'utilisation des abeilles comme agent de biosurveillance.

La CLI de Soulaines souhaite engager de nouvelles actions dans ce contexte. A ce titre, une enveloppe a été inscrite sur 2020, correspondant à un acompte sur les premières étapes de l'étude. Le contexte COVID a généré un retard de phase et l'action sera engagée sur l'exercice 2021.

2.1.4.3 Réunion publique et gestion :

Par ailleurs, comme indiqué dans le contenu de l'action n°3, la réunion publique prévue en 2021 nécessitera l'intervention d'intermédiaires, et notamment un service de sécurité pour garantir la bonne tenue de la réunion sur les mêmes bases que la réunion publique qui s'est tenue le 12 décembre 2019.

Enfin, afin de garantir la transparence de ses comptes, la Commission Locale d'Information de Soulaines renouvèlera le recours à un commissaire aux comptes qui rend, chaque année un rapport financier, lequel est mis à disposition de l'ensemble des membres de la CLI et est également disponible sur le site internet.

2.1.4.4 Adhésion à l'ANCCLi :

Parce qu'elle est la seule CLI à assurer le suivi d'un Centre de Stockage de déchets radioactifs en activité, la CLI de Soulaines a souhaité adhérer à l'ANCCLi afin que puisse être suivie et mise en avant la question du stockage des déchets au niveau national.

2.2 ANNEXE FINANCIERE

Monsieur GRENIER précise comme suit la décomposition financière de l'opération :

- **ACTION 1** : Déplacements, missions et réceptions 4 090,00 €
Composée des frais de déplacements et de réceptions.
- **ACTION 2** : Remboursement à la collectivité, frais de personnel 30 350,00 €
Composée des fournitures administratives, frais bancaires, ressources humaines et frais postaux.
- **ACTION 3** : Information et communication 19 120,00 €
Composée du voyage d'étude dont l'objectif est de se former pour informer. S'ajoutent les frais liés à l'organisation de la réunion publique, les frais en communication et la maintenance du site internet.
- **ACTION 4** : Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires 12 260, 00 €
Composée des frais d'honoraires, d'études et d'adhésion à l'ANCCLi.

L'annexe financière se construit selon les conditions suivantes :

ACTIONS	CLI DE SOULAINES		ASN		TOTAL
	%	€	%	€	
Action 1	50 %	2 045,00 €	50 %	2 045,00 €	4 090,00 €
Action 2	100 %	30 350,00 €	0 %	0,00 €	30 350,00 €
Action 3	0 %	0,00 €	100 %	19 120,00 €	19 120,00 €
Action 4	0 %	0,00 €	100 %	12 260,00 €	12 260,00 €
TOTAL		32 395,00 €		33 425,00 €	65 820,00 €

Monsieur GRENIER précise que depuis la rédaction et l'envoi de ces éléments de synthèse, l'Autorité de Sureté Nucléaire, en a fait retour à la CLI et s'est engagée à contribuer financièrement sur l'ensemble de l'exécution de la convention pour un montant total de 15 000 €.

Monsieur GRENIER souligne le différentiel entre le montant demandé et le montant alloué. Il précise qu'à partir du moment où la subvention est attribuée et versée par l'ASN, aucun ajustement ne sera apporté en fin d'année en fonction des dépenses engagées ou non. Pour cette raison, il est tenu compte chaque année par l'ASN de l'état de consommation de la subvention qui a été allouée en N-1. Monsieur GRENIER constate qu'au fil des années, l'ASN contribue en moyenne à hauteur de 50% des dépenses prévisionnelles de la CLI conformément à ses engagements.

Le Président remercie Monsieur GRENIER pour cette présentation ainsi que l'Autorité de Sureté Nucléaire pour ce financement.

Le Président invite les membres à faire part de leurs remarques ou commentaires.

Monsieur GUERITTE ne souhaite pas exprimer sa gratitude envers l'ASN dont il estime que le montant de la subvention versée à la CLI est uniquement à des fins caritatives et non budgétaires. Le représentant de l'association « Qualité de vie » souhaite qu'un membre de l'ASN s'exprime sur cette somme « misérable » et demande qu'il soit précisé le montant alloué aux CLI de Chauv et de Nogent-sur-Seine.

Monsieur RIQUART – Chef de division, précise que la subvention versée à la CLI de Soulaines a augmenté entre les années 2020 et 2021. Il précise que la subvention de l'ASN au titre de l'année 2020 est de 10 000 €, il constate aussi que la CLI dispose de fonds importants et rappelle à l'association que son but n'est pas de constituer des réserves. Concernant la subvention allouée à la CLI de Nogent-sur-Seine, il précise qu'elle est de 9 000 € et celle attribuée à la CLI de Chauv de 9 500,00€.

A l'unanimité des membres présents et représentés, la demande de subvention ASN 2021 est approuvée.

3. ELEMENTS BUDGETAIRES 2021

3.1 BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le Président invite le Trésorier de la CLI à présenter le budget prévisionnel 2021.

Monsieur GERARD commence par évoquer les dépenses prévisionnelles d'un total de **65 820,00 €** incluant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	65 820,00 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
La maintenance du site internet	120,00 €
Les honoraires de l'expert-comptable	1 260,00 €
Les frais postaux	100,00 €
Le voyage d'étude	10 000,00 €
Les fournitures administratives	100,00 €
Les services bancaires	150,00 €
Les réceptions	2 500,00 €
Les déplacements	1 590,00 €
Les études	10 000,00 €
La communication	7 000,00 €
La Réunion Publique	2 000,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €

Monsieur GERARD poursuit en présentant les recettes prévisionnelles à hauteur de **65 047,00 €** qui comprennent :

RECETTES PREVISIONNELLES	65 047,00 €
La subvention du Conseil départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €
Le COVID	47,00 €

Le trésorier invite les membres à faire part de leurs remarques ou commentaires.

Monsieur AUDIGE s'interroge quant à la présentation en déséquilibre du budget.

Monsieur GRENIER explique à l'Assemblée que Monsieur AUDIGE fait référence aux règles appliquées par les collectivités territoriales. Cependant, la CLI est une association et donc soumise à des règles différentes où l'équilibre du budget n'est pas une obligation.

Monsieur GUERITTE souhaite revenir sur le budget prévisionnel consacré aux études. Il trouve absurde la somme de 10 000€ quant au projet de réalisation d'une enquête sanitaire sérieuse et se demande si la CLI souhaite donner de l'envergure à son budget prévisionnel 2021, ou au contraire se limiter.

Le Président indique que le montant attribué aux études aurait pu être plus élevé, cependant à l'heure actuelle la CLI n'a pas connaissance du contenu de ces potentielles études. Le Président rappelle que rien n'empêche la CLI, en cours d'année, dès lors que le thème de l'étude aura été défini et le contrat prêt à être signé, de procéder à un ajustement budgétaire, qui permettra d'affiner le montant à inscrire au budget. Il s'agit ici d'une présentation de prévisions qu'il est nécessaire de maintenir. Compte tenu de l'épidémie, le Président estime que la CLI ne peut pas s'avancer sur une somme plus conséquente, et il lui semble important d'inscrire la CLI dans une situation qui lui permettra d'agir efficacement une fois le contenu des études défini.

Monsieur LIEVRE remarque qu'aucune ligne du budget n'est consacrée aux dépenses imprévues.

Le Président constate que les membres de la CLI dont les responsabilités sont différentes, réagissent selon la situation rencontrée au sein de leur collectivité et selon le plan comptable dont ils dépendent. Il rappelle que dans le cas d'une collectivité, le budget doit être voté par chapitres ou par articles auquel cas des dépenses imprévues peuvent être inscrites. Or, la CLI de Soulaines se situe dans un cadre différent.

Monsieur GRENIER précise que la Cli est une association. Elle est en relation directe avec la Banque dont le seul contrôle est de vérifier que ses dépenses ne dépassent pas ses réserves. Le budget prévisionnel présenté en Assemblée Générale s'assimile à une feuille de route financière partagée avec les membres de la Cli.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes 2020 et le budget prévisionnel 2021 sont approuvés.

4. CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le Président rappelle que chacune des Commissions présentées ci-dessous, accueillera chaque membre qui souhaite contribuer à ses travaux.

4.1 COMMISSION ENVIRONNEMENT - 14 candidats se sont manifestés :

ELUS

M. BARROY Rémi
M. DALLEMAGNE Philippe (Bureau)
M. DEZOBRY Bruno (Bureau)
M. KLEIN Patrick
Mme MANDELLI Catherine (CA)
Mme MORENVILLEZ Marie-Françoise
Mme RIGOLLOT Marie-Noëlle (Bureau)

ASSOCIATIONS

M. BERGERAT Daniel (CA)
M. BREVOT Benoit
M. GERARD Gilles (Bureau)
M. GUERITTE Michel
M. SALAUN Jean-Pierre

ORGANISATIONS SYNDICALES

Mme DEMATONS Dominique (Bureau)

MONDE ECONOMIQUE

M. AUBRY Christophe (CA)

Président de la Commission Environnement : M. GERARD Gilles

4.2 COMMISSION DE SUIVI SANITAIRE - 19 candidats se sont manifestés :

ELUS

M. BARROY Rémi
Mme MORENVILLEZ Marie-Françoise
M. PICHERY Philippe (Bureau)
M. THIRIET Francis

ASSOCIATIONS

M. BERGERAT Daniel (CA)
M. GERARD Gilles (Bureau)
M. GUERITTE Michel
M. SALAUN Jean-Pierre

ORGANISATIONS SYNDICALES

M. BURGAT Charly (CA)
Mme DEMATONS Dominique (Bureau)
M. MATHIEU Bernard

MONDE ECONOMIQUE

M. AUDIGE Joël (Bureau)
M. CONTINANT Clément

LES CITOYENS DU COIN

TITULAIRES

Mme BERTHELOT Louise
M. CARTIER Laurent
M. PAOLUCCI Daniel
M. PEIRIN Jean-Michel

SUPPLEANTS

Mme COLSON Maryse
M. THIL Philippe

Président de la Commission de Suivi Sanitaire : M. PICHERY Philippe

4.3 COMMISSION COMMUNICATION - 6 candidats se sont manifestés :

ELUS

M. COLLINET Christian (CA)
Mme RIGOLLOT Marie-Noëlle (Bureau)

ASSOCIATIONS

M. GUERITTE Michel
M. SALAUN Jean-Pierre

ORGANISATIONS SYNDICALES

M. BURGAT Charly

MONDE ECONOMIQUE

M. AUDIGE Joël (Bureau)

Président de la Commission Communication : M. COLLINET Christian

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur TORRES qui va présenter à l'Assemblée Générale le rapport d'activités 2019/2020 du Centre de Stockage de l'Aube.

5. ANDRA CSA : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019/2020

Monsieur TORRES présente le rapport d'activités 2019 et 2020 du Centre de Stockage de l'Aube, comme suit :



RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019-2020 DU CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE - CSA

Par Patrice TORRES

Commission locale d'information de Soulaines
Assemblée générale

27/05/2021

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.





Statut et mission de l'Andra

Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic) sous la tutelle des ministères en charge de la **recherche**, de l'**énergie** et de l'**environnement**.

L'Andra est **indépendante** des producteurs de déchets radioactifs.

Mission de l'Andra

Trouver et mettre en œuvre des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures des risques que ces déchets peuvent présenter.

DDI/CA/COM/21-0020



Les activités de l'Andra

Exploiter

les centres de stockage de déchets radioactifs en activité

Surveiller

le premier centre français de stockage de déchets radioactifs aujourd'hui fermé

Étudier et concevoir

des solutions de stockage pour les déchets qui n'en ont pas encore (FAVL, projet Cigéo)

Assurer une mission de service public

par la collecte des déchets « non électronucléaires », les objets radioactifs détenus par les particuliers et l'assainissement des sites pollués

Partager et valoriser

son savoir-faire à l'étranger

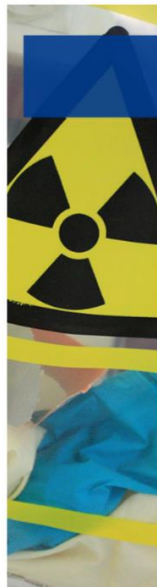
Informier et dialoguer

avec tous les publics

Conserver

la mémoire de ses centres

DDI/CA/COM/21-0020



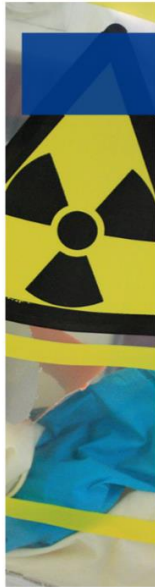
La classification et filières de gestion des déchets radioactifs

	Déchets dits à vie très courte contenant des radionucléides de période <100 jours	Déchets dits à vie courte dont la radioactivité provient principalement de radionucléides de période ≤31 ans	Déchets dits à vie longue dont la radioactivité provient principalement de radionucléides de période >31 ans
Très faible activité (TFA)	Gestion par décroissance radioactive VTC	Stockage de surface (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage - Cires) TFA	
Faible activité (FA)		Stockage de surface (Centre de stockage de l'Aube - CSA) FMA-VC	Stockage à faible profondeur (à l'étude) FA-VL
Moyenne activité (MA)			MA-VL
Haute activité (HA)	Non applicable	HA	Stockage profond (à l'étude)

DOI/CA/COM/21-0020

Afin de comprendre la stratégie de gestion des déchets radioactifs en France et plus globalement dans le monde, Monsieur TORRES rappelle qu'il est important d'appréhender leur classification et les différents canaux de gestion, classés selon deux critères : la puissance radioactive et la durée de vie des rayonnements qui les constituent. Selon ces deux critères, les déchets radioactifs sont plus ou moins dangereux.

Cependant, l'objectif premier de protection de l'environnement d'aujourd'hui et de l'environnement de demain reste identique selon la classification des déchets radioactifs. Afin d'atteindre cet objectif, le Directeur rappelle les solutions mises en place par l'ANDRA : Au CIRES (Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage) sont stockés les déchets TFA (Très Faible Activité) et sur le CSA (Centre de Stockage de l'Aube), les déchets de faible et moyenne activité constitués principalement de radioéléments à vie courte.



Les volumes de déchets radioactifs / leur niveau de radioactivité

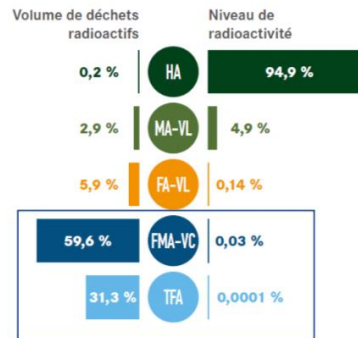
Les 3 centres de stockage de surface
(2 en exploitation dans l'Aube et 1 en phase de surveillance dans la Manche)

permettent de stocker

plus de **90 % des déchets radioactifs produits** chaque année en France (TFA et FMA-VC).

DOI/CA/COM/21 0020

La répartition des volumes et niveaux de radioactivité
(édition 2018 de l'inventaire national sur la base des chiffres à fin 2016)



Monsieur TORRES précise que les déchets localisés sur le CSA représentent 60 % du total des volumes de déchets et 0,03 % de la radioactivité. Ces données s'expliquent par une concentration de la radioactivité sur de faibles volumes. S'agissant des déchets hautement radioactifs, le Directeur rappelle qu'ils sont destinés à être stockés en géologie profonde dans le cadre du projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique), encore à l'étude.



Le centre de stockage de l'Andra dans l'Aube - CSA

pour les déchets de faible et moyenne activité principalement à vie courte (FMA-VC)

DO/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Le CSA en chiffres

Statut : Installation nucléaire de base (INB)

En 2020

9 411 volume livré (m3)

8 229 volume stocké (m3)

6 941 colis stockés

11 095 Fûts de 200 L compactés dans 2 426 fûts de 450 L

380 Caissons eq. 5m³ injectés

DO/CA/COM/21-0020

95 Hectares dont 30 ha pour la zone de stockage

Capacité d'accueil de colis de déchets autorisée

1 000 000 m³



Depuis 1992

Nombre de colis stockés : 408 298
Nombre d'ouvrages fermés : 152

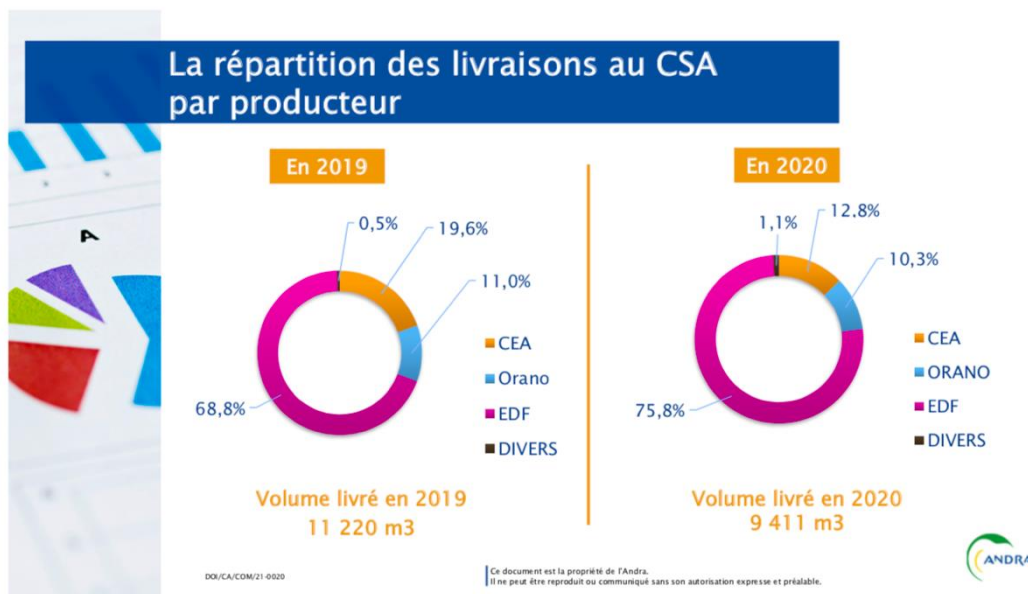
35,3 % du volume autorisé atteint à fin 2020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Le CSA se caractérise par le stockage de colis constitués de 30 à 50% de déchets radioactifs et pouvant atteindre jusqu'à 20 millions de mètres cubes. Le Directeur rappelle que l'ANDRA avait prévu d'exploiter le CSA durant 30 ans, mais pour diverses raisons, ce dernier sera finalement exploitable sur 50 à 60 ans. En effet, il est constaté à la fin de l'année 2020 qu'il a été exploité 35 % de la capacité du centre. L'ANDRA sait prédire les volumes de déchets de faible et moyenne activité, grâce à la tenue d'un inventaire des matières radioactives qui ont été et seront produites. Monsieur TORRES souligne que ces données constituent une excellente nouvelle pour la France puisque qu'il le rappelle, le CSA est le seul centre en activité à recevoir des déchets de cette catégorie en France.

Malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19, les activités du Centre de Stockage ne sont pas restées en suspens, la réception de colis fut maintenue et le bilan de l'année est resté conforme aux attentes de l'ANDRA.

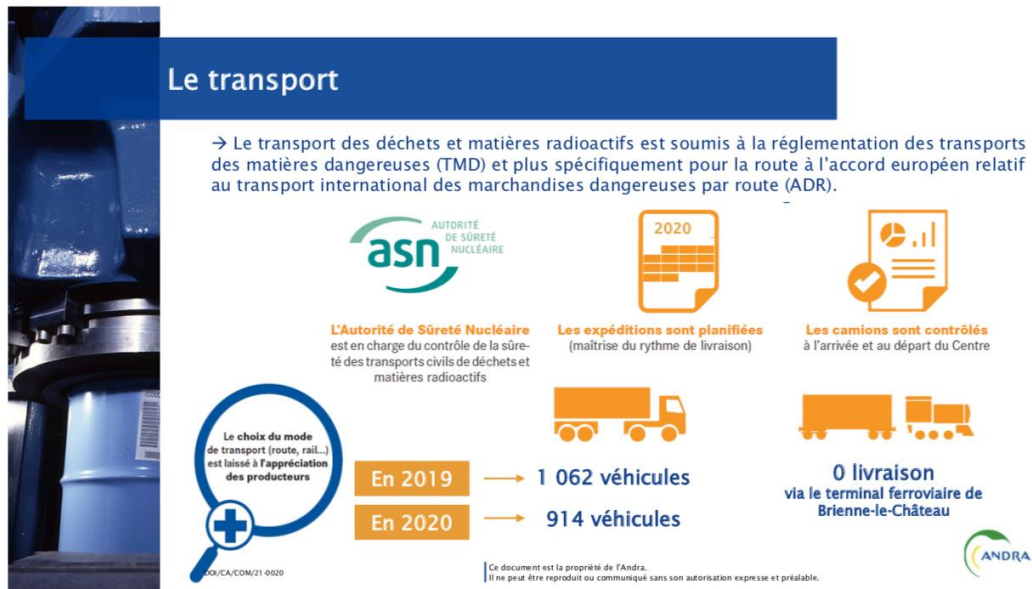


Monsieur BURGAT s'interroge sur l'évolution des volumes livrés entre 2019 et 2020.

Monsieur TORRES explique que les installations peuvent se trouver en période de maintenance et donc générer moins de déchets d'exploitation. De plus, selon la typologie de déchets, certains producteurs prévoient de stocker d'importants volumes avant la réalisation d'une campagne de traitement et ensuite un envoi au CSA. Il est par ailleurs à noter qu'en raison des travaux effectués par les producteurs visant à réduire la quantité de déchets, et considérant le stockage des déchets TFA au CIREs, la quantité de colis reçus par le Centre a considérablement baissé. Aussi, chaque année au mois d'Octobre, les producteurs communiquent à l'ANDRA des prévisions de livraison pour l'année à suivre et les deux années à venir. Monsieur TORRES précise que 90% de ces prévisions sont constatées réellement à la fin de l'année.

Monsieur BURGAT s'interroge sur la différence entre le volume livré et le volume stocké.

Monsieur TORRES explique que les colis de déchets réceptionnés par le Centre sont ensuite compactés, et, de ce fait, le volume reçu est supérieur au volume stocké. Il spécifie également que certains colis ne seront pas stockés dans l'immédiat puisqu'après leur réception s'en suit une période d'entreposage.



Monsieur TORRES précise qu'à l'origine la tranche n°10 devait être constituée de 6 lignes de 5 ouvrages. Cependant, le contrat fut interrompu en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 après la construction initiale de 4 lignes. Compte tenu des contraintes imposées par la vice-commission des chantiers, l'entreprise n'a pas non plus souhaité poursuivre la construction des deux autres lignes. Monsieur TORRES indique que ces deux lignes manquantes seront tout de même réintégrées au cours de la phase de construction de la tranche n°11.



Les faits marquants de 2020

o UNE ORGANISATION ADAPTÉE AU CONTEXTE SANITAIRE

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, les centres de l'Andra dans l'Aube, comme toutes les entreprises, ont adapté leur organisation pour garantir les fonctions essentielles : la sécurité des personnels et des sites ; la surveillance des installations et de l'environnement.

La réception des colis de déchets au Centre de stockage de l'Aube a été maintenue. Le volume stocké en 2020 est d'ailleurs relativement stable par rapport à 2019.

Parallèlement, la construction de quatre lignes d'ouvrages de stockage, démarrée l'année précédente, s'est poursuivie en 2020 et a été réceptionnée en décembre dernier.


DOU/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



L'ANDRA a dû s'adapter au contexte sanitaire, même si Monsieur TORRES rappelle que chaque acteur est préalablement formé et habitué à devoir s'adapter face à des situations particulières d'urgence. Le Directeur invite les membres de l'Assemblée Générale à prêter attention au rapport de l'Autorité de Sureté Nucléaire disponible depuis le 26 Mai 2021 et dont la conférence de presse se tient ce jour. L'ASN a procédé à l'évaluation de chacune des structures nucléaires et a constaté la capacité de l'ANDRA à avoir parfaitement géré la crise. Monsieur TORRES indique que l'ANDRA a également maintenu avec succès ses travaux de surveillance de l'environnement. Malgré le fait que certains employés aient été touchés par la COVID-19, l'installation a pu fonctionner à pleine capacité durant toute la période de crise sanitaire.

Les dispositions en matière de radioprotection



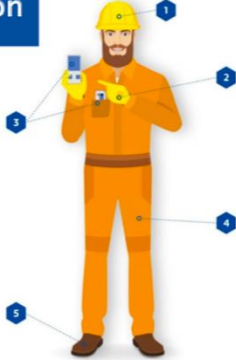
o **Dosimétrie individuelle maximale enregistrée en 2020 : 0,90 mSv (milli Sievert)**

2019	2018	2017	2016	2015
0,93	1,03	1,06	1,43	1,64

Poste correspondant : manutention, conduite de pont et contrôle d'activité

o **Dosimétrie collective en 2020 : 7,72 H.mSv (Homme.milli Sievert)**


2019	2018	2017	2016	2015
8,88	10,55	9,28	12,43	13,57



- 1 Tenue de zone
- 2 Casque
- 3 Gants de protection
- 4 Deux dosimètres
- 5 Combinaison de travail
- 6 Chaussures de sécurité

DDI/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



S'agissant de la dosimétrie individuelle du personnel travaillant sur site, Monsieur TORRES précise que la dose reçue varie d'une année à l'autre et reste extrêmement faible. Il révèle qu'une personne de catégorie A amenée à être très largement exposée, bénéficie d'un suivi médical particulier et peut recevoir jusqu'à 20 milli Sievert chaque année. Le Directeur explique que la dose collective (calculée comme la somme des expositions reçues par les individus d'un groupe, sur l'ensemble d'une zone « surveillée »), reste inférieure à la dose que chacun est autorisé à recevoir.



Les dispositions en matière de sécurité

- 1 accident du travail avec arrêt en 2020
(agent d'une entreprise extérieure)
Heurt à un membre supérieur avec 37 jours d'arrêt.

2019	2018	2017	2016	2015
0	2	2	2	3

→ Des résultats en-deçà des statistiques nationales annuelles d'accidentologie publiées par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

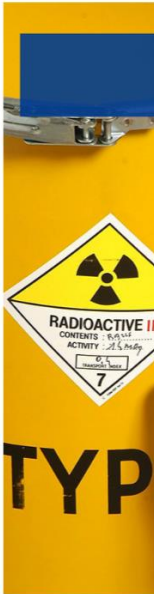
DDI/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Monsieur TORRES constate 1 accident du travail impliquant 37 jours d'arrêt en 2020, mais mentionne que par rapport à des structures du même secteur d'activité, ce résultat reste excellent face à des centaines de milliers d'heures de travail. Ces résultats, en-deçà des statistiques nationales annuelles, s'expliquent par plusieurs facteurs : la vigilance, le respect des procédures et la rémunération tout à fait correcte des collaborateurs.

Exercice Emilie : mise en œuvre du plan d'urgence interne



Date : 14 octobre **2019**

Scénario : Intrusion et survol du CSA par un drone

Type de PUI : conventionnel

Objectifs : tester la coordination entre les équipes internes de gestion de crise et les forces de l'ordre.

Participants internes : Andra, ORANO, Endel, GLS

Participants externes : Gendarmerie

DOJ/CA/COM/21-0020

Date : 16 novembre **2020**

Scénario : Intrusion à caractère malveillant. Le scénario a permis de simuler un exercice se déroulant sur plusieurs heures et nécessitant une relève des équipes.

Type de PUI : conventionnel

Objectifs : tester la qualité du relais entre les 2 équipes, c'est-à-dire la bonne retranscription et formulation des informations importantes pour une bonne compréhension de la situation et de l'événement. Cet exercice a aussi été l'occasion d'évaluer la capacité de constituer une équipe de relève en dehors des heures de travail, en appelant, en fin de journée, des salariés des centres de l'Aube de l'Andra. Plusieurs ont répondu pouvoir être présents.

Participants internes : Andra

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

DOJ/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les inspections de l'ASN en 2019 et 2020

Comme toute installation nucléaire de base, le Centre de stockage de l'Aube est soumis au contrôle rigoureux et indépendant de l'Autorité de sûreté nucléaire qui effectue des inspections* régulières sur site.

En 2019

3 inspections réalisées

(dont une en inopinée) sur les thèmes de :

- Surveillance des intervenants extérieurs – 27 août
- Surveillance des rejets et de l'environnement – 15 octobre
- Laboratoire d'analyse du CSA – 22 octobre

En 2020

2 inspections réalisées

sur les thèmes de :

- Gestion des écarts – 12 mars
- Gestion des modifications – 1^{er} décembre

*les lettres de suite d'inspection disponibles sur www.asn.fr

DOI/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Concernant les inspections de surveillance de l'environnement, le Directeur précise que l'ASN réalise des mesures contradictoires, par des laboratoires extérieurs indépendants dont les protocoles sont reconnus, et dont le but est de vérifier et comparer les résultats de ces analyses. Monsieur TORRES rappelle qu'il s'agit de la même démarche qu'a pu engager la CLI à deux reprises.

S'agissant de l'inspection du laboratoire d'analyses du CSA, pour que la valeur du résultat soit conclue, il est obligatoire que ce laboratoire soit détenteur d'un agrément délivré par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le CSA détient divers agréments et est en droit d'effectuer en autonomie la totalité des analyses radiologiques.

Par ailleurs, le Directeur rappelle qu'une INB ne peut effectuer de modifications sans suivre un référentiel bien précis. La décision rendue par l'ASN (pouvant aller d'une simple gestion interne à une demande spécifique auprès de l'ASN) dépend de la portée de la modification. Cette règle de loi fixée par l'ASN fut d'ailleurs complexe à appréhender pour les exploitants des Installations Nucléaires.

Monsieur GERARD se demande si la Commission Environnement doit être informée de ces inspections.

Pour les inspections liées à la surveillance de l'environnement, Monsieur TORRES précise que la Commission Environnement peut en être tenue informé par l'ASN et pense que les états de ces inspections peuvent lui être communiqués.

Monsieur RIQUART – Chef de division de l'ASN de Châlons-en-Champagne – indique qu'il est possible de transmettre à la CLI en début d'année, la liste des inspections, si tant est qu'elles soient annoncées en amont auquel cas ses membres pourraient y participer. A contrario, pour les inspections et analyses à caractère inopinées, cette possibilité reste encore faible.

Monsieur TORRES précise que la CLI a déjà été amenée à participer à une inspection à caractère inopinée.

Monsieur GRENIER pense qu'il n'est pas intéressant pour la CLi de participer à des inspections très règlementées et constituées d'un grand nombre de documents. Cependant s'agissant des inspections de terrains, il trouve intéressant que la CLi puisse y participer afin de mieux appréhender la question du contrôle exercé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Monsieur RIQUART rappelle que les inspections de type rejet dans l'environnement sont des sujets plus significatifs auxquels la CLi de Soulaines peut participer. Il précise qu'une inspection à laquelle Monsieur TORRES n'a pu se prêter, se déroule en ce jour. Son objectif étant d'inspecter l'instance de contrôle interne de l'ANDRA (dont la mission est d'évaluer l'importance de la modification et si elle peut être traitée en interne ou doit être soumise à l'avis de l'ASN).



Les évènements déclarés en 2019 et 2020

DDJ/CA/COM/21-0020

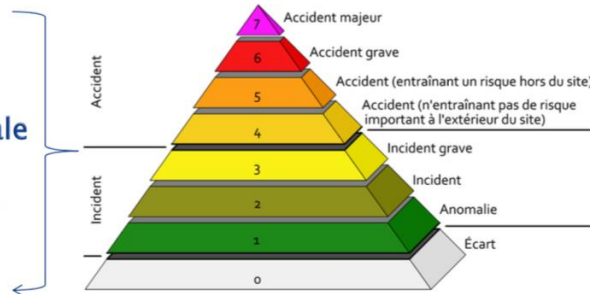
Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les évènements en 2019 et 2020



Echelle Internationale des Evénements Nucléaires (INES)



- **Aucun accident, ni incident au sens de l'échelle INES n'est survenu**
→ **2 évènements significatifs (1 en 2019 et 1 en 2020) sans conséquence sur le personnel, l'environnement ou l'installation**

DO/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les évènements déclarés



En 2019

1 évènement intéressant le transport :
Activité surfacique détectée à l'intérieur d'un conteneur provenant du CSA chez la société Daher.

En 2020

1 évènement intéressant la sûreté :
Arrêt tardif de l'opération de compactage en cours suite à des alarmes d'appareils de surveillance des rejets gazeux.
Après analyse, il s'est avéré que le déclenchement de ces alarmes était dû à des interférences électroniques.

DO/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.





La surveillance de l'environnement et des rejets du CSA

DOI/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les objectifs de la surveillance de l'environnement et des rejets du CSA

Objectifs du **plan de surveillance** édictés par l'Autorité de sûreté nucléaire :

- Suivre l'impact des activités de conditionnement et de stockage
- Respecter les exigences réglementaires (Arrêté rejet et Décision environnement)
- Détecter toute situation anormale

Les résultats sont publiés et transmis à :

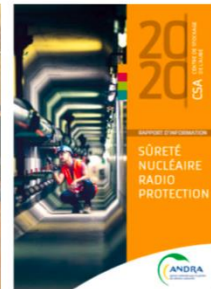
- ASN
- IRSN
- RNM (www.mesure-radioactivite.fr)

DOI/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Réunion annuelle de la Commission locale d'information (CLI)



Rapport annuel au titre des articles L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement



Les résultats de la surveillance de l'environnement et des rejets du CSA sont rendus publics sur le RNM (Réseau National de Mesure), et sont communiqués au travers des rapports annuels du CSA.



Le suivi radiologique de l'environnement et des rejets

Surveillance des effluents du Centre :

- les effluents liquides (effluents A, eaux usées, eaux de ruissellement, bassin d'orage)
- les effluents gazeux (air extrait à la cheminée de l'Atelier de Conditionnement des Déchets - ACD)

Surveillance de l'environnement :

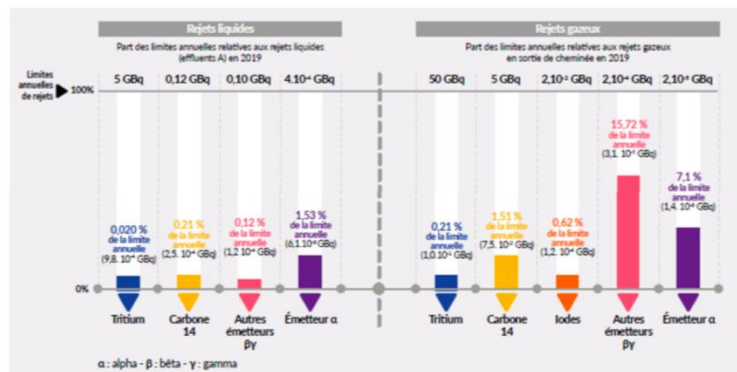
- l'air et les eaux de pluie
- les ruisseaux
- les eaux souterraines (nappe)
- le rayonnement gamma ambiant
- les écosystèmes terrestres (sols, végétaux, chaîne alimentaire)
- les écosystèmes aquatiques (poissons, végétaux)

DOJ/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les rejets liquides et gazeux en 2019



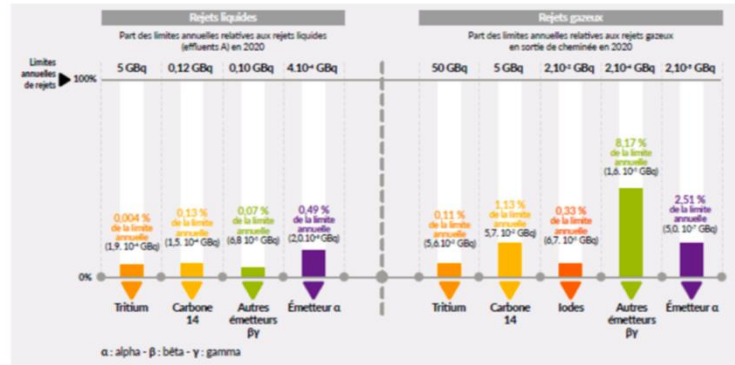
DOJ/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.





Les rejets liquides et gazeux en 2020



DOI/CA/COM/21-0020

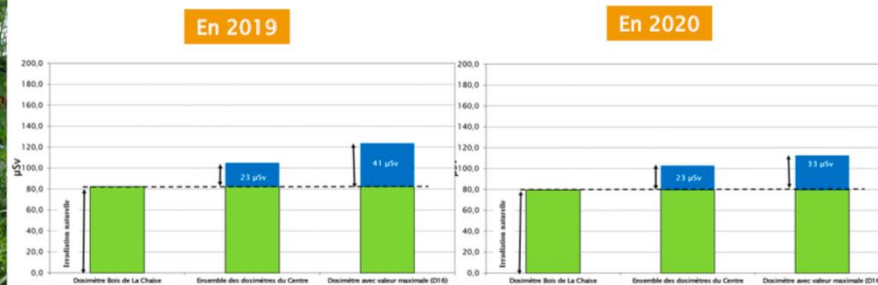
Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Exposition externe annuelle en clôture du CSA

Limite pour le public = 1 mSv/an hors composante naturelle

* Equivalent de dose reçu par un promeneur passant 3 heures par jour à la limite de la clôture du CSA



DOI/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Il s'agit ici de comparer un dosimètre affecté par une dose naturelle de radioactivité avec un dosimètre placé sur le CSA. Monsieur TORRES souligne qu'il est essentiel de retenir que la mesure sur le CSA reste très éloignée des limites autorisées pas la réglementation.



La surveillance de l'environnement et des rejets

La dosimétrie de clôture

Débit équivalent de dose moyen annuel (en nSv/h)

D13
Dosimètre de référence
76 et 73 nSv/h

00/CA/COM/21-0020



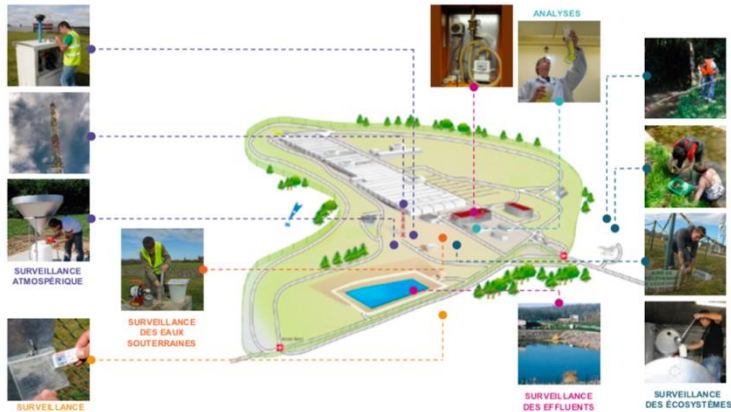
D16
113 et 106
nSv/h

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



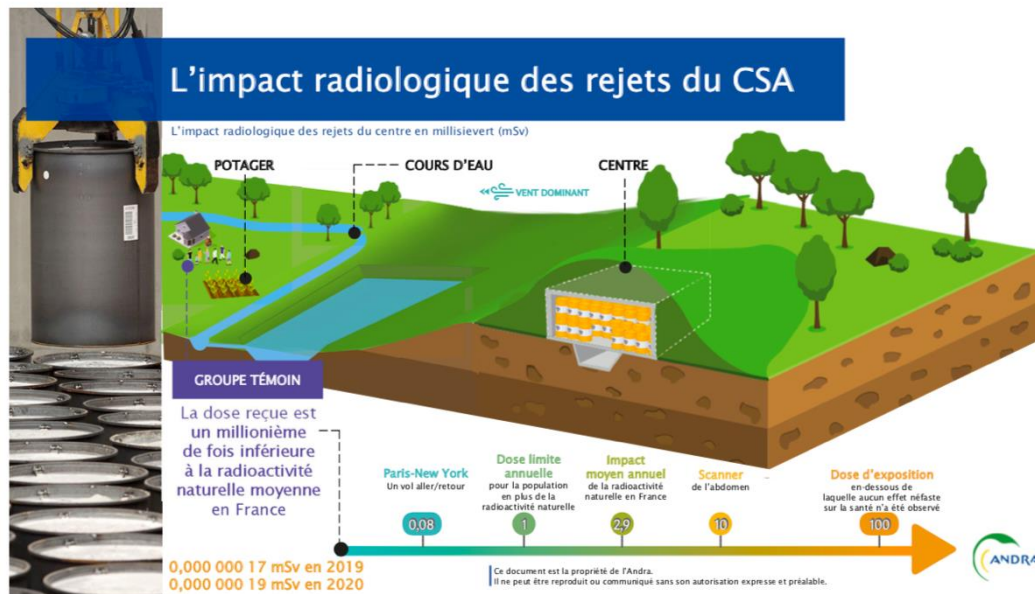
La surveillance de l'environnement et des rejets

+ de 15 400 en
2019 et 2020



Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.





Les résultats inscrits en jaune et affichés en bas à gauche de la diapositive représentent l'évaluation de l'impact radiologique des rejets du CSA sur un groupe de référence (population simulée à proximité de l'installation). Monsieur TORRES interprète ces résultats qui marquent une évolution de l'impact extrêmement faible.

Monsieur GUERITTE s'interroge alors sur un problème et demande que lui soit expliqué la raison d'un dépassement de 28 % du taux de cancer du poumon annoncé en 2010 et 25 % annoncé en 2017.

Monsieur TORRES précise qu'il n'est ni épidémiologiste, ni médecin. Il sait en revanche que l'ARS et Santé Publique France - qui ont mené ces études - ont démontré que les données finales pour les autres cancers étudiés sur le secteur, répondaient aux attentes.

Monsieur GUERITTE pense que les propos de Monsieur TORRES sont faux. S'agissant des autres cancers étudiés, il déclare que les résultats se sont révélés supérieurs aux attentes.

Monsieur TORRES rappelle à Monsieur GUERITTE qu'il n'est pas un expert dans ce domaine, néanmoins pour le seul cancer signalé par ce dernier, à savoir celui du poumon, il précise que l'ARS dans sa publication, précise très clairement que le cancer du poumon est principalement lié à des comportements individuels et entre autres au tabagisme. De plus, il indique qu'aucun lien de causalité n'a été établi avec l'ANDRA.

Monsieur GUERITTE se demande alors si la population autour du Soulainois fume davantage et regrette l'absence de Monsieur DALLEMAGNE avec lequel il aurait souhaité débattre sur le sujet du radon.

Le Président PICHERY rappelle que la conclusion de l'étude n'a pas permis d'établir de lien de cause à effet, c'est pourquoi la CLi doit mener des études, restant à définir, pour interpréter ces résultats avec plus de précision. Le Président déclare que la CLi doit se fier objectivement aux données plutôt qu'à des interprétations qui ne sont pas celles des spécialistes, si elle veut progresser.

Monsieur GUERITTE se refuse d'entendre dire monsieur TORRES que le cancer du poumon est causé par le tabagisme.

Monsieur TORRES revient sur la publication de l'ARS qui souligne très clairement qu'au-delà d'un certain pourcentage, le cancer du poumon est lié à un comportement individuel et en particulier au tabagisme. Monsieur TORRES fait confiance aux spécialistes du domaine et est en revanche convaincu d'être expert sur des sujets dont la spécialité est celle de l'ANDRA. Il rappelle que l'ANDRA ne réalise pas directement ces études et n'en serait pas capable.



Les actions en matière d'insertion territoriale, d'information et de dialogue

DOJ/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



04/02/2021

Information et dialogue : des bases solides et des interactions avec « les publics » en évolution



Les principaux leviers

- **Informier** : Le Journal de l'Andra, les bilans réglementaires, la lettre aux élus, les brochures, les vidéos, le site internet Aube, les réseaux sociaux, les relations avec la presse locale
- **Expliquer** : les visites avec en moyenne 4 000 visiteurs/an, la journée portes ouvertes, les animations entre autres pour les scolaires (fête de la science, fête de la nature, ...), les séminaires étudiants
- **Participer à la vie locale** : parrainages (environ 50 projets/an), conférences (6/an en moyenne), rencontres avec entreprises locales,...
- **Dialoguer / concerter** : CLI et CSS, élus des communes, riverains, codecom et collectivités locales, conseil départemental, acteurs économiques représentés au sein des organisations consulaires,...

En 2019

- Création d'une **lecture théâtralisée** sur les déchets radioactifs et la mémoire des centres de stockage
- Des **animations et conférences** à l'occasion de l'anniversaire du 1er pas de l'Homme sur la Lune (soirée observation lune + conférence Patrick Baudry) et conférences sur le climat en Champagne Ardenne
- Causerie le « sale discours » de David Wahl
- 1^{ère} édition du concours photo régional « Capture ton patrimoine industriel »

En 2020 : Conférence sur le projet Sanctuary à l'occasion de la fête de la Science, **émission TV pédagogique** sur Chaîne locale pour compenser l'annulation de la JPO 2020, **webinaire** « Faut-il avoir peur de vivre à côté d'un centre de stockage de déchets radioactifs? », **visite CSA en 360**, 2^{ème} édition du **concours photo régional** « Capture ton patrimoine industriel », Partenariat UTT.

DD/CA/COM/21-0003

Données socio-économiques



	En 2019	En 2020
○ Fiscalité directe locale :	9 M€	9,2 M€
✓ Taxe foncière :	3 M€	3,1 M€
✓ Contribution économique territoriale :	2,7 M€	2,8 M€
✓ Taxe de stockage :	3,3 M€	3,3 M€
○ Montant des règlements aux entreprises locales de l'Aube :	5,1 M€ (HT)	5,1 M€ (HT)
○ Montant de la taxe d'apprentissage versée aux établissements de la région :	+ de 25 k€	+ de 25 k€
✓ Recrutements :	7	5
✓ Stagiaires (durée de stage > 1 mois) :	8	8
✓ Contrats d'apprentissage ou professionnalisation à l'année :	4	7
○ Budget de fonctionnement des CI2A :	55,4 M€	52,9 M€

DD/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



04/02/2021



Étude sur l'impact socio-économique



Cette étude, réalisée par le Cabinet Utopies, évalue comment l'Andra contribue économiquement par ses investissements et achats réalisés, salaires et fiscalité versés, ... au soutien des emplois et au PIB. Elle a été réalisée en 2019 grâce à l'outil LOCAL FOOTPRINT® : une méthodologie fine basée sur le concept macro-économique des Tableaux Entrées-Sorties. Les données internes (achats, masse salariale et taxes) couvrent les 12 mois glissants de l'année 2018.

DO/CA/COM/21-0003



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



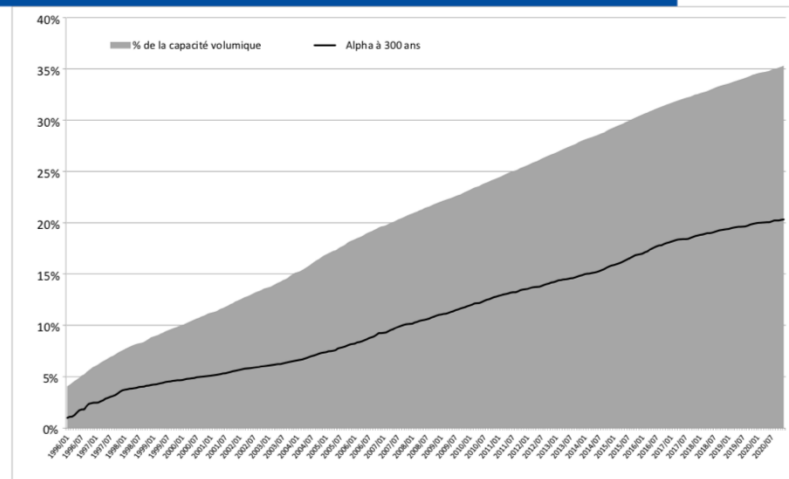


ANNEXES

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

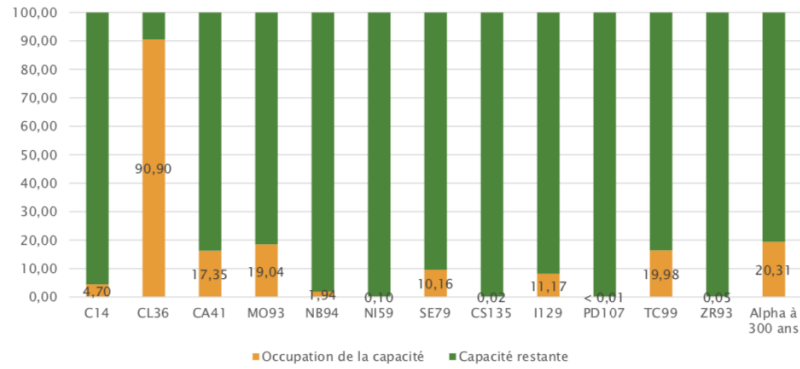


Volume et activité alpha à 300 ans stockés





Les radionucléides à vie longue



Chlore 36 : 90,9 % à fin 2020 - 90,74% à fin 2019 - 90,54% à fin 2018

DO/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les autorisation de rejets annuels

Comparatif avec d'autres installations en exploitation

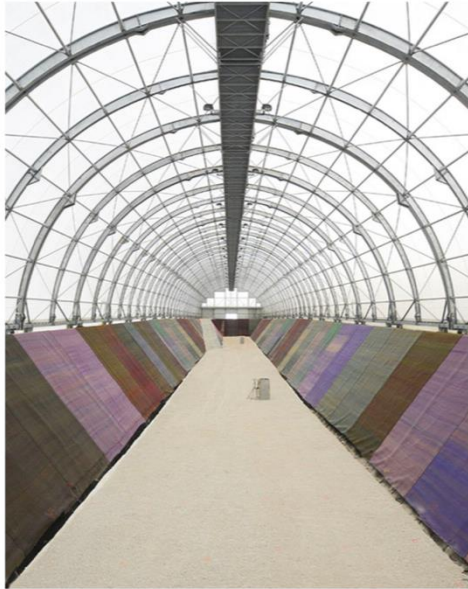
Rejets gazeux	Cires	CSA	EDF - Centrale de Nogent	Usine Areva-La Hague
Tritium	40 GBq	50 GBq	8 000 GBq	150 000 GBq
Carbone 14	15 GBq	5 GBq	1 400 GBq	

Rejets liquides	Cires	CSA	EDF - Centrale de Nogent	Usine Areva-La Hague
Tritium	5 GBq	5 GBq	8 8705 GBq	18 500 000 GBq
Carbone 14		0,12 GBq	190 GBq	14 000

DO/CA/COM/21-0020

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.





DOI/CA/COM/21-0009

Projet Acaci

**AUGMENTATION DE LA
CAPACITÉ AUTORISÉE DU CIRES**

Concertation préalable | Du 7 Avril
« Informez-vous et exprimez-vous » | au 19 Mai 2021

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Pourquoi le projet Acaci en vidéo ?




<https://youtu.be/zS8PzA8f1h0>

29/04/2021

DOI/CA/COM/21-0009

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.






Objectifs et cadre réglementaire de la concertation préalable **PROJET acaci**

L'Andra a décidé de mener une concertation préalable volontaire avec garants sur le projet Acaci au titre de l'article L. 121-17 et en recourant aux modalités des articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement.
→ Les 2 garants désignés par la CNDP : Valérie COULMIER et Jean-Daniel VAZELLE

Cette concertation a pour objet :

- de **partager** avec le public les **objectifs du projet Acaci**,
- d'**informer** sur les grandes étapes du projet et son calendrier prévisionnel,
- d'**échanger** avec le public **sur les options proposées pour le dépôt des terres** en solution complémentaire à leur gestion sur le Cires,
- d'**identifier les attentes et les besoins** du public concernant le **programme de surveillance environnementale** et la façon dont les résultats sont communiqués,
- et d'**entamer les échanges** sur le **devenir du site** et son réaménagement définitif après son exploitation.

DD/CA/COM/21-0009 Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable. 

Monsieur TORRES rappelle à l'Assemblée que se tient actuellement l'étape de concertation du projet ACACI (Augmentation de la Capacité Autorisée du Cires), dont le but est d'échanger avec le public sur tous les sujets se rapportant au projet lui-même et au CIRES.

Dans les mois suivant la fin de la concertation préalable, les garants rédigeront un bilan de la concertation, puis dans les deux mois suivant, l'ANDRA annoncera les mesures qu'elle jugera nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable. Le projet bénéficiera également d'instructions des services de l'état et une enquête publique sera mise en place.

Monsieur TORRES détaille les thèmes des trois réunions de la concertation préalable :

1. La surveillance de l'environnement, le Mardi 18 Mai
2. La gestion des terres avec une visite guidée du CIRES, le Samedi 29 Mai
3. Le devenir du site, le Jeudi 3 Juin

Pour le second thème, le Directeur rappelle qu'il s'agit d'entreposer à l'extérieur du site des terres extraites des alvéoles qui seront réutilisées pour les travaux de la couverture du centre, impliquant donc une gestion à l'extérieur du site. Monsieur TORRES invite chacun à participer à cette dernière concertation au sein de laquelle la population du territoire est invitée à proposer toutes solutions avant arrêt du projet.

Retrouvez plus d'informations sur le projet ACACI sur le site de la CLI : <http://cli-soulaines.fr/acaci/>

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur GERARD se demande pourquoi l'ANDRA achète un certain nombre de forêts sur le secteur de Soulaines-Dhuis et dans quel but ?

Monsieur TORRES déclare acheter ces forêts pour plusieurs raisons :

- La première résulte de l'augmentation de capacité mais également d'un nouveau projet mené par l'ANDRA visant à installer un nouveau centre de stockage. Le Directeur précise que l'ANDRA a la capacité d'acheter des bois dans la zone identifiée qui se situe entre les communes d'Epothémont, Juzanvigny et Crespy-le-Neuf.
- La deuxième raison est que lors d'un déboisement, l'ANDRA a l'obligation de reboiser ensuite. En ce sens, l'ANDRA a par exemple acquis un terrain sur la Commune de La Chaise afin d'y implanter une forêt pour compenser les travaux de défrichement et remplir cette obligation réglementaire.
- Monsieur TORRES indique enfin que l'achat de terrains constitue pour l'ANDRA une facilité de négociation permettant d'éviter le recours à des procédures relevant de l'intérêt général comme l'expropriation.

Monsieur GERARD, Vice-président du CPIE Sud Champagne, souhaiterait avoir accès au périmètre du futur centre.

Monsieur TORRES lui indique ne pas connaître ce dernier. Seule une zone de 10 km² a été définie, et ce n'est qu'une fois le projet concrétisé, que la future zone y sera déterminée. Suite aux investigations menées sur le terrain par les Autorités de Sureté, le projet avance et l'ANDRA se positionnera ensuite sur ce périmètre qui pourra être rendu public.

Monsieur GERARD se demande si l'ANDRA pourrait être amenée à construire d'autres centres, comme l'a évoqué Monsieur TORRES lors de la dernière réunion de concertation du projet ACACI. Monsieur GERARD constate que le CIREs a bientôt atteint sa limite de capacité et ne trouve pas que de nombreuses installations aient été démantelées pour autant.

Monsieur TORRES explique que le Cires n'a pas encore atteint sa capacité de stockage et peut encore être exploité durant une dizaine d'années, et, si l'ANDRA est autorisée à étendre ce même périmètre, elle pourra le faire encore 10 à 20 ans. Cependant, Monsieur TORRES sait que se pose la question de créer des centres de stockages régionalisés ou in-situ. Il précise que ce projet est en cours de débat avec le plan national de gestion des matières de déchets radioactives (PNGMDR). Aujourd'hui, ces nouvelles implantations ne constituent pas l'option retenue par l'État qui pour l'instant demande à l'ANDRA de travailler sur l'extension de la capacité du CIREs et à l'implantation d'un nouveau centre pour des déchets de nature TFA et FA-VL.

Monsieur GUERITTE souhaite revenir sur la dose de milli Sievert reçue par les travailleurs et se demande si la valeur affichée correspond à une valeur moyenne ?

Monsieur TORRES lui indique qu'il est affiché sur la diapositive la dose individuelle reçue par l'agent le plus exposé, soit la dose reçue la plus importante. Puis s'agissant de la dosimétrie collective, il précise qu'il ne s'agit pas d'une moyenne mais d'une notion collective.

Michel GUERITTE comprend que la population reçoit 1 milli Sievert.

Monsieur TORRES précise que seul l'agent le plus exposé reçoit cette dose.

Michel GUERITTE ne comprend pas pourquoi pour cet agent fortement exposé, la dose qu'il reçoit ne lui est pas dangereuse, car, pour lui, elle l'est. Il effectue un parallèle en se demandant si un barman peut avoir le droit de circuler avec plus de 0,5 grammes d'alcool dans le sang du fait que par son métier il soit fortement exposé à l'alcool.

S'agissant des employés, Monsieur TORRES estime qu'il est important de comprendre qu'ils peuvent recevoir des doses plus élevées que la moyenne puisqu'ils bénéficient d'un suivi médical adéquat et spécifique. Il précise que ces procédures n'existent pas seulement dans le domaine de la radioactivité et cite à titre d'exemple les employés du milieu hospitalier qui manipulent des déchets infectieux et reçoivent également un suivi médical adapté.

L'un des membres de l'Assemblée propose que soit inséré dans la présentation les données s'agissant des doses reçues par les manipulateurs radiologiques, qui sont étroitement surveillés au cours de leur carrière. Ces données permettraient d'établir un comparatif avec les doses reçues par les employés fortement exposés de l'ANDRA.

Monsieur TORRES ne voit pas d'inconvénient à l'inclusion de ces données.

Monsieur GODEFERT se demande si l'ANDRA forme des apprentis dont l'objectif est d'obtenir une formation puis un emploi direct sur site.

Monsieur TORRES répond que sont formés des apprentis mais l'objectif n'est pas nécessairement de les embaucher sur site. Lorsque l'ANDRA recrute un apprenti, il effectue une formation et peut être amené à rédiger des synthèses en lien avec la recherche et le développement, dont le but est d'apporter de la matière scientifique et technique.

Suite à la présentation visuelle du CSA, Monsieur GODEFERT souhaite que lui soit présenté les surfaces de stockages disponibles, son impression étant que la capacité restante du centre soit au-delà de 50 %.

Monsieur TORRES explique qu'il est possible de prendre en charge un million de m³ autour de 400 ouvrages de stockages, puisque peuvent être disposés soit des futs, soit des caissons. Il précise que 160 ouvrages ont été construits jusqu'à présent.

Monsieur GODEFERT se demande ce que couvre le million de m³ : est-il comptabilisé ce que contiennent uniquement l'intérieur des alvéoles ou à la fois l'intérieur du contenant, du contenu et des espaces entre les contenants ?

Monsieur TORRES explique qu'il s'agit du volume des colis, sans tenir compte du pourcentage de déchets qu'ils contiennent.

Monsieur PICHÉRY rappelle que Monsieur DALLEMAGNE s'excuse de ne pas être présent mais a souhaité néanmoins que soit relayée sa question à Patrice TORRES :

Le Président de la Communauté de Communes Vendeuvre-Soulaines s'interroge sur le projet ACACI et plus particulièrement sur les contraintes qui seraient engendrées par la solution d'un stockage de terres sur un autre site, notamment la fréquence de rotation des véhicules chargés de son transport. Selon les premières informations dont il dispose, il viendrait qu'un véhicule traverserait la RD 960 toutes les 3 minutes sur la première année. Si cette hypothèse se vérifie, il s'inquiète pour la sécurité des usagers empruntant cet axe départemental mais aussi quant à la résilience des communes et habitants riverains.

Monsieur TORRES indique que ce thème sera justement abordé lors de la troisième réunion de concertation du projet ACACI. Il précise que dans chacune des solutions proposées, en raison de la distance entre les deux centres, des mouvements de terre seront inévitables.

Deux hypothèses complémentaires à l'entreposage sur site seront étudiées, les terres qui pourront rester sur site seront conservées. La première option consiste à utiliser une parcelle boisée d'une dizaine d'hectares jouxtant le Cires et appartenant déjà à l'ANDRA avec comme inconvénient de devoir défricher ce terrain. La seconde option implique un terrain agricole situé entre Saint Victor et la commune de La Chaise, avec un objectif d'utilisation de 15 hectares sur ce terrain. Si cette solution était retenue, le transport des terres pourrait se faire par un chemin forestier dont l'arrivée se situe en face du centre. Cependant, si l'exploitant refuse cette solution, un grand nombre de camions seront contraints d'emprunter la route départementale plusieurs dizaines de fois par jour.

Monsieur GERARD se demande s'il est possible de déblayer les terres évacuées du CIRES afin d'entamer les travaux de couverture du tiers du CSA.

Monsieur TORRES précise que cette opération n'est pas envisageable du fait que les terres entreposées serviront à établir, au fur et à mesure, la couverture du CIRES. S'agissant du CSA, il précise que le type de couverture n'est pas encore arrêté. De plus, tant que le centre sera en activité, l'ANDRA a reçu l'ordre de ne pas débiter les travaux de couverture. Un schéma de couverture qui ne nécessite pas l'utilisation de terres a été proposé, et de ce fait la méthode reste encore à être déterminée.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale pour cette séance et précise que les Présidents de Commissions seront amenés à se réunir prochainement, afin d'établir un programme de travail dont l'objectif premier est d'avancer sur ces sujets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

ANNEXE 1



DIAPORAMA



cli de Soulaines

Commission Locale d'Information



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

27 MAI 2021 – 09h00



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2021 – 9H00



ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 [Page 3](#)
- DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2021 [Page 8](#)
- ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES 2021 [Page 11](#)
- CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL [Page 13](#)
- ANDRA CSA : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019/2020 [Page 18](#)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES [Page 19](#)



1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



LES ACTIVITÉS DE LA CLI EN 2020

6 Mars

Conseil d'Administration et Bureau
Commission de Suivi Sanitaire

1^{er} Octobre

Visioconférence ANCCLI
« Organisation des CLI face au COVID »

12 Octobre

Visioconférence ANCCLI
« Club des chargés de mission de CLI »

LES ACTIVITÉS DE LA CLI EN 2020

25 Novembre

Visioconférence ANCCLI
« Assemblée Générale Statuaire »

3 Décembre

Assemblée Générale

7 Décembre

Visioconférence ANCCLI
« 32^{ème} Conférence des CLI »

BILAN FINANCIER 2020

RECETTES		65 450,92 €
Subvention CD10	50 000,00 €	
Subvention ASN	10 000,00 €	
COVID	5 027,40 €	
Produits financiers	423,52 €	
RESULTAT ANNEE 2020		
Excédent	24 496,29 €	
SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2020		
Compte courant	81 885,45 €	
Livret	96 112,60 €	
TOTAL	177 998,05 €	

DEPENSES		40 954,63 €
Ressources Humaines	30 000,00 €	
Maintenance site internet	118,80 €	
Honoraires	1 260,00 €	
Frais postaux	13,92 €	
Voyage d'étude	- €	
Fournitures administratives	- €	
Services bancaires	144,52 €	
Réception	- €	
Déplacements	633,24 €	
Etudes	- €	
Communication	- €	
Réunion publique	1 709,49 €	
Adhésion ANCCLI	2 000,00 €	
COVID	5 074,66 €	



RAPPORT MORAL 2020

1

Un contexte sanitaire inédit qui a impacté le fonctionnement de notre CLI

2

Le nécessaire renouvellement des instances de gouvernance

3

Des finances saines pour porter des projets et des ambitions



2. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2021

Nature des dépenses	Action 1 (déplacements, missions et réceptions)	Action 2 (remboursement à la collectivité, frais de personnel)	Action 3 (Information et communication)	Action 4 (Rémunération d'intermédiaire et d'honoraires)	Total
Fournitures administratives		100,00 €			100,00 €
Locations mobilières					0,00 €
Honoraires - Expert comptable				1 260,00 €	1 260,00 €
Déplacements	1 590,00 €				1 590,00 €
Réception	2 500,00 €				2 500,00 €
Voyage d'étude			10 000,00 €		10 000,00 €
Organisation réunion publique			2 000,00 €		2 000,00 €
Frais bancaires		150,00 €			150,00 €
Ressources humaines		30 000,00 €			30 000,00 €
Frais postaux		100,00 €			100,00 €
Communication			7 000,00 €		7 000,00 €
Eutech - maintenance site internet			120,00 €		120,00 €
Études (acompte)				10 000,00 €	10 000,00 €
Adhésion ANCCLI				1 000,00 €	1 000,00 €
Total	4 090,00 €	30 350,00 €	19 120,00 €	12 260,00 €	65 820,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

CLI		
ACTION 1	50,00%	2 045,00 €
ACTION 2	100,00%	30 350,00 €
ACTION 3	00,00%	0,00 €
ACTION 4	00,00%	0,00 €
TOTAL		32 395,00 €

Subvention sollicitée auprès de
l'ASN

Composantes financées par la CLI de Soulaines

ASN		
ACTION 1	50,00%	2 045,00 €
ACTION 2	00,00%	0,00 €
ACTION 3	100,00%	19 120,00 €
ACTION 4	100,00%	12 260,00 €
TOTAL		33 425,00 €



3. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES 2021



BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

RECETTES	65 047 €	DEPENSES	65 820 €
Subvention CD10	50 000 €	Ressources Humaines	30 000 €
Subvention ASN	15 000 €	Maintenance site internet	120 €
COVID	47 €	Honoraires	1 260€
		Frais postaux	100 €
		Voyage d'étude	10 000 €
		Fournitures administratives	100 €
		Services bancaires	150 €
		Réception	2 500 €
		Déplacements	1 590 €
		Etudes	10 000 €
		Communication	7 000 €
		Réunion publique	2 000 €
		Adhésion ANCCLI	1 000 €



4. CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL



COMMISSION ENVIRONNEMENT = 14 Propositions

ÉLUS

BARROY Rémi
DALLEMAGNE Philippe (Bureau)
DEZOBRY Bruno (Bureau)
KLEIN Patrick
MANDELLI Catherine (CA)
MORENVILLEZ Marie-Françoise
RIGOLLOT Marie-Noëlle (Bureau)

ASSOCIATIONS

BERGERAT Daniel (CA)
BREVOT Benoit
GERARD Gilles (Bureau)
GUERITTE Michel
SALAUN Jean-Pierre

ORGANISATIONS SYNDICALES

DEMATONS Dominique (Bureau)

MONDE ÉCONOMIQUE

AUBRY Christophe



COMMISSION DE SUIVI SANITAIRE = 18 Propositions

ÉLUS

BARROY Rémi
MORENVILLEZ Marie-Françoise
THIRIET Francis
PICHERY Philippe (Bureau)

ASSOCIATIONS

BERGERAT Daniel (CA)
GERARD Gilles (Bureau)
GUERITTE Michel
SALAUN Jean-Pierre

ORGANISATIONS SYNDICALES

BURGAT Charly (CA)
DEMATONS Dominique (Bureau)

MONDE ÉCONOMIQUE

AUDIGE Joël (Bureau)
CONTINANT Clément

PRÉSIDENTE : PICHERY Philippe



COMMISSION DE SUIVI SANITAIRE = 18 Propositions

LES CITOYENS DU COIN

BERTHELOT Louise
CARTIER Laurent
PAOLUCCI Daniel
PEIRIN Jean-Michel

Titulaires

COLSON Maryse
THIL Philippe

Suppléants

PRÉSIDENTE : PICHERY Philippe



COMMISSION COMMUNICATION = 6 Propositions

ÉLUS

COLLINET Christian (CA)
RIGOLLOT Marie-Noëlle (Bureau)

ASSOCIATIONS

GUERITTE Michel
SALAUN Jean-Pierre

ORGANISATIONS SYNDICALES

BURGAT Charly (CA)

MONDE ÉCONOMIQUE

AUDIGE Joël (Bureau)

PRÉSIDENCE : COLLINET Christian



5. ANDRA CSA : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 / 2020



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



Merci de votre attention